



Trop percu salaire de la poste

Par **flo030**, le **12/07/2017** à **21:38**

bonjour,rnrnje viens vous exposer mon probleme en esperant que vous pourrez me le resoudre d avance merci, voila je suis fonctionnaire de la poste en janvier 2013 j'ai ete en maladie jusqu'en janvier 2014 puis en disponibilite d 'office et ceci jusqu'au 2 juillet 2017 je viens juste de reprendre le travail mon probleme c est qu'a partir du mois d avril 2013 et jusqu en decembre 2013 tous les mois la poste m inscrivez a la fin de mon bulletin de de salaire "dette deagagee ce mois ci de " different tous les mois mais j y avais pas prete attention etant surtout concentre sur ma maladie puis plus rien et la surprise oralement on me dit que jai un trop percu de 3000 euros nous sommes le 12 juillet 2017 soit 4 ans apres et surtout sans ecrit de la poste a ce jour que puis faire??? n y a til pas prescription surtout sans aucun ecrit de l administration.rnrnmerci pour vos reponses.

Par **morobar**, le **13/07/2017** à **17:23**

Bonjour,rnIl y a peu d'intervenants très compétents dans le domaine de la fonction publique.rnSurtout avec des mots inconnus comme "deagagee"rnLa prescription sur les salaire est de 5 ans.(2277 code civil)rnCeci étant il est curieux qu'un excédent de versement de 3 ou 400 euro/mois ait pu vous échapper à l'époque.